

**PROCES-VERBAL N° 10
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE ST-BARTHELEMY
TENUE LE LUNDI 23 JUIN 2014 A 20 H 15**

Monsieur André Favre, Président du Conseil, ouvre la séance à 20h20 et donne la parole à la secrétaire.

1. Appel

Sont excusés : Alec Brechon, Céline Epars, Françoise Favre, Philippe Favre,
Valérie Henrioud, Josette Longchamp et Isabelle Roulin

Est absent : Jean-Pierre Allaz

27 conseillers sont présents. Le quorum est atteint et l'assemblée peut délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour se présente comme suit :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal n° 9 du 16 décembre 2013
4. Communications du bureau
5. Communications municipales
6. Gestion et comptes de l'exercice 2013 – préavis municipal n° 01/2014
 - a) rapport de la commission de gestion
 - b) discussion
 - c) décision
7. Rénovation complète de la cour d'école – préavis municipal n°02/2014
 - a) rapport de la commission ad hoc
 - b) discussion
 - c) décision
8. Déplacement du four à pizzas de l'Auberge du Talent – préavis municipal n° 03/2014
 - a) rapport de la commission ad hoc
 - b) discussion
 - c) décision
9. Réponse à la question de Mme Françoise Favre pour l'engagement d'un employé communal
10. Election du président, du vice-président, des scrutateurs et des suppléants pour l'année 2014-2015
11. Propositions individuelles
12. Divers

Il est accepté tel que présenté.

M. Victor Favre répond affirmativement. Ils expliquent les dégâts par d'importantes précipitations. Il se rendra régulièrement sur place lors de crues pour s'assurer que rien ne bouge. Il est positif et pense que la réfection tiendra.

c) Décision

- Vu le préavis municipal n° 01/2014 ;
- Considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour ;
- Ouï le rapport de la commission de gestion ;

le Conseil communal accepte avec 26 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention :

- D'adopter les comptes 2013 tels qu'ils ont été présentés,
- D'en donner décharge à la Municipalité.

7. Rénovation complète de la cour d'école – préavis 02/2014

a) Rapport de la commission ad hoc. Il est lu par Mme Tania Dévaud.

La commission s'est rendue à Denens et Lully où des projets similaires ont été créés. Elle a constaté après 5 ans d'utilisation, que les terrains étaient en parfait état même devant les goals. Elle formule des remarques sur l'utilisation du matériel, l'entretien du terrain, le nettoyage de la place ainsi que sur l'élaboration d'un règlement d'utilisation. Elle propose le déplacement du toboggan de quelques degrés afin de le faire arriver dans le parc annexe. Elle propose d'accepter le préavis 02/2014.

Rapport de la commission des finances. Il est lu par Mme Petoud.

La commission précise que l'investissement de Fr. 150'000.— sera entièrement financé par la trésorerie courante et sans endettement supplémentaire. Elle propose d'accepter le préavis 02/2014.

b) Discussion

M. Häberli demande combien de temps l'école sera encore ouverte et si d'autres devis ont été sollicités.

M. Jean-Marc Favre acquiesce, deux autres devis dont les prix étaient très proches ont été reçus. Il donne également la réponse du Fonds du sport vaudois relative à la demande de subvention. Un montant correspondant à environ 25% du total des travaux subventionnables sera remboursé, soit environ Fr. 20'000.—.

M. Dafflon estime important de montrer que la commune est capable de faire des investissements sans emprunter et qu'elle n'est pas prête à perdre son école.

M. Daniel Morier pense qu'il est nécessaire d'offrir une belle place de jeux même si le collège devait fermer. Il revient toutefois sur la nécessité d'un règlement.

c) Décision

- Vu le préavis municipal n° 02/2014 ;
- Considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour ;
- Ouï le rapport de la commission de la commission ad hoc ;
- Ouï le rapport de la commission des finances ;

le Conseil communal accepte à l'unanimité :

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux.
- D'accorder à la Municipalité le droit d'investir Fr. 150'000.— pour cette réalisation.
- D'autoriser la Municipalité à financer cette dépense par la trésorerie courante.
- D'autoriser la Municipalité à effectuer un amortissement extraordinaire immédiat de Fr. 20'000.— par prélèvement au fonds de réserve.
- D'autoriser la Municipalité à amortir le solde annuellement sur 10 ans.

8. Déplacement du four à pizzas de l'Auberge du Talent – préavis municipal no 03/2014

a) Rapport de la commission ad hoc. Il est lu par M. Tonino Natale.

La commission a constaté que l'emplacement du four à pizzas est peu pratique et trop éloigné de la cuisine. Un déplacement permettra une meilleure répartition des tâches des cuisiniers ainsi qu'une amélioration de l'organisation du travail du restaurant. La commission propose d'accepter le préavis 03/2014.

Rapport de la commission des finances. Il est lu par Mme Petoud.

La commission précise que l'investissement de Fr. 40'000.— sera entièrement financé par la trésorerie courante et sans endettement supplémentaire. Elle propose d'accepter le préavis 03/2014.

b) Discussion

M. Bertrand Favre souhaite que les tenanciers participent aux frais étant donné qu'ils feront des économies en personnel.

M. Dafflon corrige car il n'est pas envisagé de réduire le personnel mais d'obtenir une meilleure organisation. Il rappelle que tous les gérants n'ont cessé de râler sur l'emplacement de ce four. Les gérants actuels tout comme les suivants bénéficieront de cet investissement.

c) Décision

- Vu le préavis municipal n° 03/2014 ;
- Considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour ;
- Ouï le rapport de la commission de la commission ad hoc ;
- Ouï le rapport de la commission des finances ;

le Conseil communal accepte avec 25 voix pour, 0 contre et 2 abstentions :

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux.
- D'accorder à la Municipalité le droit d'investir Fr. 40'000.— pour cette réalisation.
- D'autoriser la Municipalité à financer cette dépense par la trésorerie courante.

9. Réponse à la question de Mme Françoise Favre pour l'engagement d'un employé communal

M. Dafflon donne les montants 2012 et 2013, respectivement Fr. 69'570.30 et 77'550.70 pour la totalité des frais répartis entre une vingtaine de personnes.

Les notions à prendre en compte :

- L'achat d'un véhicule et d'outils (motorisés ou non)
- L'achat d'un téléphone portable, éventuellement d'un PC
- Offrir un local pour ranger les véhicules, outils etc.
- Les remplacements lors des vacances, de maladie ou d'accident.

Remarques :

- Vu la quantité et la diversité des tâches il n'est pas certain qu'une seule personne puisse toutes les effectuer.
- Le système actuel de mises est appréciable et les rémunérations restent à l'intérieur de la commune.

Pour conclure, les montants mentionnés ci-dessus pourraient facilement être doublés en cas d'engagement d'un employé communal.

10. Election du Président

Le Président poursuit volontiers son mandat. Il donne la parole au Vice-président, M. Alain Favre. Comme aucune autre proposition n'est formulée, ce dernier procède au vote.

Bulletins distribués : 27 Bulletins rentrés : 27 Bulletins valables : 26

- M. André Favre est élu avec 25 voix et 1 bulletin blanc.

M. Alain Favre le remercie pour son travail.

Election du Vice-président

M. Alain Favre se représente également. L'élection à bulletin secret est effectuée.

Bulletins distribués : 27 Bulletins rentrés : 27 Bulletins valables : 27

- M. Alain Favre est élu avec 26 voix et 1 bulletin blanc.

Le Président le remercie.

Elections des scrutateurs et suppléants

Mmes Viviane Favre et Mireille Fitzé poursuivent leurs mandats de scrutateurs.

Mme Isabelle Roulin et M. Philippe Favre également en tant que suppléants.

Le bureau 2014-2015 est élu par acclamations.

11. Propositions individuelles


Néant

12. Divers

- Mme Isabelle Roulin désire que le règlement du Conseil figure sur le site internet de la commune.
→ Cela sera fait.
- M. Bertrand Favre demande la parole pour :
 - 1) Donner la liste des travaux à effectuer.
 - Bâtiment de l'ancienne poste : des chenaux fuient.
 - Rue du Collège 3 : des tuiles menacent de tomber sur la voie publique.
 - 2) Demander si la rénovation des routes communales sera poursuivie.
→ La Municipalité en discutera pour l'année prochaine.
 - 3) Demander quel projet est prévu pour le couvert de la cantine du foot.
→ La Municipalité a décidé de fermer la partie du couvert avec des parois/portes en bois.
 - 4) Proposer d'entreprendre quelques menus travaux afin d'agrandir le parking situé au-dessus du terrain de foot clôturé et permettre le parcage perpendiculaire des voitures.
→ La Municipalité prend note.
- M. Luigi Gino Angelini relève le parcage sauvage autour de l'ancienne poste ainsi que les nombreux véhicules devant l'ancienne laiterie. De plus, il demande s'il y a eu un appel d'offres pour le nettoyage du bâtiment du foot.
→ M. Dafflon répond qu'Easy-Net n'a pas été mis en concurrence. Cette société est en plein développement. Il a pris note de la remarque.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h50.

Le Président


A. Favre



La Secrétaire


Y. Morier